# DISTRICT DE L'YONNE

Le Journ@l

# DE FOOTBALL









#### LE DISTRICT A FAIT DES HEUREUX!

**Partenaires** 













Le District de l'Yonne de Football a organisé une tombola pour la lutte contre le cancer du sein ce samedi 5 octobre 2019, en partenariat avec l'AJ Auxerre.

Page 4











« Le District, c'est VOUS! »

#### **Sommaire**

InformationsPages 1 à 3ActualitésPages 4 à 6Procès-VerbauxPages 7 à 17



#### **INFORMATIONS**

#### ASSEMBLEE GENERALE DE L'AEF



L'Assemblée Générale de l'Amicale des Éducateurs de Football (89) se déroulera le lundi 28 octobre 2019 à partir de 19h30 à l'AJ Auxerre au club Bourgogne.

# TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN DU FONDACTION DU FOOTBALL



Nous sommes heureux de vous annoncer le lancement de la 12e édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondaction du Football ». Cet appel à candidatures est ouvert à l'ensemble des clubs de football amateur et a pour objectifs de détecter, valoriser et promouvoir les actions citoyennes qui sont mises en place.

Vous trouverez ci-après le lien de redirection pour accéder au formulaire d'inscription aux Trophées (toute communication pouvant être redirigée vers ce lien) :

https://www.fondactiondufootball.com/principales-operations/formulaire-dinscription-auxtrophees-philippe-seguin

#### **Guillaume NASLIN - Délégué Général**

guillaume.naslin@fondactiondufootball.com 01 44 31 74 67

#### **Florence BALLET**

Directrice de projet florence.ballet@fondactiondufootball.com
01 44 31 74 56

#### FORMATION DES DIRIGEANTS: LA REPRISE!

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football propose toute la saison des formations à destination des dirigeants. Pour le coup d'envoi, il s'agira de former les licenciés sur « Accompagner une équipe U6 à U11 ». Cette formation aura lieu le samedi 19 octobre 2019 à AUXERRE.

#### FICHE INSCRIPTION



# PORMATIONS DES DIRIGEANTS

## EN OCTOBRE

# ACCOMPAGNER UNE EQUIPE DE FOOT U6 A U11

Objectifs: Connaître le rôle dévolu à un Accompagnateur d'équipe de football (U7, U9 et U11) / Adapter son discours et sa posture en fonction des catégories des enfants / Maîtriser les étapes de l'organisation des rencontres des enfants (logistique, sécurité...)

Public: Parents, bénévoles, dirigeant(e)s, joueurs (ses), souhaitant accompagner des enfants sur les rencontres

Vendredi 11 Octobre 2019 de 18h30 à 22h30 à VESOUL Samedi 19 Octobre 2019 de 8h30 à 12h30 à ARBOUANS Samedi 19 Octobre 2019 de 8h30 à 12h30 à AUXERRE Samedi 19 Octobre 2019 de 8h30 à 12h30 à QUETIGNY Samedi 19 Octobre 2019 de 8h30 à 12h30 à VARENNES VAU.

Inscrivez-vous avec le bulletin d'inscription joint

Coût de la formation : 40€

Possibilité de bénéficier d'un Bon Formation FFF de 20€ pour les licencié(e)s

Nos formations sont ouvertes à tous les licencié(e)s de la Ligue (dirigeants, arbitres, éducateurs, joueurs...)

#### Programmation

Le samedi matin de 8H30 à 12H30 (sauf exception)

Durée de chaque Formation

4 heures



#### Contact

Catherine BUCHWALTER cbuchwalter@lbfc.fff.fr 03.81.99.36.15



#### CALENDRIER MODULES DE FORMATION Saison 2019-2020



Formations	Dép	Lieu	Dates et horaires	Volume Horaire
		FORMATIONS	MODULAIRES	
MODULE U7	89	PARON	Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U7	89	CHAMPSUR YONNE	Samedi 07 Mars 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U9	89	APPOIGNY	Samedi19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U11	89	MIGENNES	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	JOIGNY	Samedi 19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	AVALLON	Samedi 29 Février et Samedi 07 Mars (8h30-18h30)	16H
MODULE U15	89	PARON	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U18	89	SENS	Lundi 11 Novembre et Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE SENIORS	89	CHAMPS SUR YONNE	Samedi 15 et Samedi 22 Février 2020 (8h30-18h30)	16H
		CERTIFICATS	FEDERAUX	
		CERTIFICAT FEDERA	AL DE FOOTBALL 1	
CFF1	89	APPOIGNY	Du Lundi 27 au Jeudi 30 avril 2020 (8h30-18h30)	32H
		CERTIFICAT FEDERA	AL DE FOOTBALL 4	
PROJET ASSOCIATIF	89	AUXERRE	Vendredi 20 et Samedi 21 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30-	16H
PROJET SPORTIF EDUCATIF	89	AUXERRE	18h30) Vendredi 24 et Samedi 25 Janvier 2020 (13h -21h et 8h30- 18h30)	16H
		MODULES SF	PECIFICUES	
GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	89	AUXERRE	Vendredi 06 et Samedi 07 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30- 18h30)	16H
GARDIEN DE BUT PERFECTIONNEMENT	21	DIJON	Vendredi 10 et Samedi 11 Avril 2020 (8h30-18h30)	16H
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	89			16H
MODULE ANIMATRICE	89	APPOIGNY	Samedi 16 Mai 2020 (8h30-18h30)	8H
		CERTIFIC	ATIONS	
CERTIFICATION 1-2-3-4	88	AUXERRE	Samedi 14 Décembre 2019 (8h30 - 19h)	8H
CERTIFICATION 1-2-3-4	89	AUXERRE	Mercredi 15 Avril 2020 (8h30 - 19h)	8H

## **ACTUALITÉS**



#### LE DISTRICT A FAIT DES HEUREUX!



Le District de l'Yonne de Football a organisé une tombola pour la lutte contre le cancer du sein ce samedi 5 octobre 2019, en partenariat avec l'AJ Auxerre.

Soucieuse de participer à cette campagne de communication autour du cancer du sein, la commission de féminisation du district a une nouvelle fois œuvré pour cette cause en organisant une tombola, en partenariat avec l'AJ Auxerre.

C'est en effet en amont de la rencontre contre LE HAVRE que les membres de la commission, portant bien évidement un (ou plusieurs!) rubans roses, ont installé leur stand et ont vendu bon nombre de tickets et le District de l'Yonne de Football aura le plaisir de reverser l'intégralité des gains à la Ligue contre le cancer.

Nos sincères remerciements à l'AJA et ses supporters et félicitations aux gagnants :

- **Mme Aude VALET**: Maillot de l'équipe de France féminine (photo)
- Mme Béatrice DAVID : Repas auprès de notre partenaire, B.B.Y
- Mme Véronique MAISON : Coffret Smart Box
- M Laurent BONNIER: Bon d'achat auprès de notre partenaire Auxerre Sports
- M VERNAGALLO: Maillot officiel de l'AJ Auxerre

Nous remercions chaleureusement les personnes qui ont participé!









### UNE SÉLECTION AMICALE!





# La sélection U15 de l'Yonne a rencontré ce mercredi 10 octobre le groupe des U15 de l'AJ Auxerre.

Encadrés par des professionnels du District de l'Yonne de Football, François RODRIGUEZ et Jimmy JAMES au centre de formation de l'AJA, les jeunes joueurs ont pu se rencontrer en 3 temps de 30 minutes. Un après-midi qui a permis à la sélection icaunaise de se préparer pour le prochain match de secteur contre les Côte d'Oriens et les Nivernais.

Une rencontre très agréable avec des footballeurs compétitifs et des arbitres de la section du Lycée Fourier, qui ont officié de manière très professionnelle.

Remerciements à l'AJA pour son accueil et le prêt de ses infrastructures ainsi qu'à Alexandre PERREAU-NIEL pour les arbitres.

## COUP D'ENVOI DU CHALLENGE BERNARD TURPIN!





Instauré par Johan RADET, le CHALLENGE BERNARD TURPIN, qui oppose les élèves icaunais des Sections Sportives et des Classes à Horaires Aménagés (C.H.A), revient pour une 3<sup>ème</sup> édition 2019/2020!

Géré par le District de l'Yonne de Football, ce challenge oppose les élèves des classes de 6ème et 5ème des Sections Sportives et des Classes à Horaires Aménagés du département dans le cadre du Football en Milieu Scolaire. Cette compétition est placée sous l'égide de l'UNSS et parrainée par Décathlon AUXERRE.

Cinq établissements scolaires sont concernés : Le collège Paul Bert d'AUXERRE, double tenant du titre, le collège Saint Joseph d'AUXERRE, le collège Marie Noël de JOIGNY, le collège Mallarmé de SENS et le collège Jeanne d'Arc d'AVALLON.

L'édition 2019/2020 comportera trois étapes :

- Une première (football à 8) le 16 octobre à SENS, organisée par le collège Mallarmé sur le terrain Bacary SAGNA,
- Une seconde le 19 février 2020 à AVALLON mais en futsal,
- Enfin, le 27 mai 2020 à AUXERRE en football à 8.

Le classement final sera établi sur l'ensemble de la compétition, en prenant en compte les réponses à un quizz sur l'arbitrage et la participation à la « Quinzaine du Foot ». Pour le premier rendez-vous le 16 octobre, la compétition débutera à 14H15 et verra toutes les équipes s'opposer jusqu'à 17H00. L'arbitrage sera assuré par les élèves de la Section Sportive Arbitrage du lycée Fourier à Auxerre.

Le District de l'Yonne de Football vous attend nombreux et nombreuses!

#### **PROCES - VERBAUX**

PV 87 st et Reg 6

Réunion du 8 octobre 2019

COMMISSION SROC

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »

Présents: Mme FONTAINE - MM ANASTASIO - MONTAGNE - CUNEAZ - SABATIER

**Excusés :** MM FREMION - TRINQUESSE **Assiste :** Mme LANTELME (administrative)

#### 1. Statut des Educateurs

#### 1.1 Statut des Educateurs

Les clubs disputant le championnat de Départemental 1 sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur titulaire de la licence éducateur « animateur senior de district – ASD » ou C.F.F. 3. L'éducateur responsable de l'équipe doit être sur le banc de touche ou participer comme joueur à chacune des rencontres officielles disputées par celle-ci. Les absences doivent être déclarées (art. 7.2 du statut des éducateurs).

Une notification officielle sera adressée le 15 septembre de chaque saison par le District aux clubs non en règle vis-à-vis des obligations d'éducateurs.

Dès réception de cette notification, les clubs auront la possibilité de se mettre en règle en procédant à l'engagement d'un éducateur titulaire au minimum d'une licence éducateur « animateur senior de district – ASD » ou C.F.F. 3

La sanction financière fixée chaque année par le comité de Direction (Annexe 1 - Droits financiers et amendes) s'applique dès la notification officielle à chaque match disputé sans éducateur par l'équipe supérieure.

Pour les clubs accédant, une dérogation peut être appliquée par la commission lors de leur première année d'accession sous réserve qu'ils présentent un candidat à la formation CFF3 et sous réserve de réussite à cette formation. La situation définitive de ces clubs est faite en fin de saison sportive.

#### Clubs non en règle

- Gurgy
- Paron FC
- St Bris Le Vineux
- Toucy

Les clubs de Gurgy et Paron accédants, non en règle à ce jour, devront inscrire un candidat à la formation modules séniors et U17/18 + certification et ce avant la fin de la saison

#### Formations C.F.F.3 programmées dans l'Yonne:

- Sens les 11 et 16 novembre 2019, module U17/U19
- Champs Sur Yonne les 15 et 22 février 2020, module séniors

- Auxerre le 14 décembre 2019, certification
- Auxerre le 15 avril 2020, certification

#### Courriel du club de Gurgy en date du 25.09.19

La commission, prend note de la demande de AS GURGY, et précise que pour se mettre en règle, l'intéressé doit également passer le module U17/U19 et certifier le CFF3.

#### Clubs en infraction

Journée du 22 septembre 2019

Toucy - St Bris - Paron - Gurgy

Journée du 29 septembre 2019

St Bris – Paron – Gurgy - Charmoy

Journée du 6 octobre 2019

Toucy - St Bris - Paron - Gurgy - Avallon

Amende 30 € à chaque club pour chaque journée en application des droits et financiers et amendes – 8.1 – pénalités pour non-respect des obligations d'éducateur – absence de l'éducateur responsable par match.

La commission rappelle aux clubs l'obligation de renseigner dans footclubs les responsables de chaque équipe.

#### 2. Homologation des ententes

La commission rappelle les ententes déjà enregistrées et valide les nouvelles ententes :

#### Seniors Départemental 4

- Champignelles / Charny / Bléneau
- St Sauveur / Saints

#### Séniors féminines

- Malay Le Grand / Charmoy (nouvelle)
- Monéteau /Toucy
- Ravières / Semur. Epoisses
- Serein AS / Varennes
- St Sauveur / Saints

#### Vétérans - challenge de la convivialité

- Asquins Montillot / Avallon FCO
- Saints / St Sauveur

#### **U18 départemental**

- Appoigny 1 / Héry 1
- Appoigny 2 / Héry 2
- Cerisiers / St Clément Onze 3 (nouvelle)
- St Florentin Portugais / Chéu
- UF Tonnerrois / Varennes

- Toucy / Diges.Pourrain / Saints
- Héry / Chablis (annulation de l'entente)

#### <u>U15 départemental</u>

- Chablis / E.C.N.
- Champigny / St Sérotin / Pont Sur Yonne
- Charny / Bléneau / St Julien Du Sault
- Diges.Pourrain / Toucy / Saints
- Fontaine La Gaillarde / Gron Véron 2 (nouvelle)
- Monéteau / Venoy
- Mt St Sulpice / Brienon
- Serein AS / Varennes

#### **U13 départemental**

- Appoigny 1 / Fleury La Vallée 1
- Appoigny 2 / Fleury La Vallée 2
- Charny / Bléneau
- Coulanges La Vineuse / St Bris Le Vineux
- Magny / Quarré St Germain
- St Sérotin / St Valérien EESV
- Serein AS 2 / Varennes 2
- Toucy / Diges.Pourrain / Saints / St Sauveur
- Toucy 2 / Diges.Pourrain 2 / Saints 2 / St Sauveur 2
- Varennes 1 / Serein AS 1 / UF Tonnerrois

#### <u>U11</u>

- Asquins Montillot / Arcy Sur Cure
- Charny / Bléneau
- St Bris Le Vineux / Coulanges La Vineuse
- Serein AS 1 / Varennes 1
- Toucy / Saints / St Sauveur
- Toucy 2 / Saints 2 / St Sauveur 2
- Varennes 2 / Serein AS 2

#### <u>U9</u>

- Asquins Montillot / Arcy Sur Cure
- Bléneau / Charny
- Toucy / Saints (nouvelle)
- Varennes / Serein AS

#### **U7**

- Asquins Montillot / Arcy Sur Cure
- Bléneau / Charny
- St Sauveur / Saints
- Varennes / Serein AS

#### 3. Obligations d'équipes de jeunes

#### 3.1 Rappel du règlement

#### I. DISPOSITION COMMUNES

- 1. Concernant les obligations d'équipes de jeunes : 1 équipe U13 comptera comme une équipe à 11 ou à 8 au choix du club (pour les clubs de la compétence du District).
- 2. Une notification officielle en recommandée ou par courriel sera adressée le 15 octobre de chaque saison par le district aux clubs non en règle vis-à-vis des obligations d'équipes de jeunes.
- 3. Dès réception de cette notification, les clubs auront la possibilité de se mettre en règle en procédant à l'engagement d'équipes en deuxième phase de district et au plus tard le 31/12 de la saison en cours.
- 4. Une situation définitive des clubs sera établie en fin de saison à l'issue des championnats jeunes et ne seront comptabilisées que les équipes ayant terminé leur championnat.
- 5. Cas des ententes de jeunes
  - Les clubs ont la possibilité de constituer des équipes de jeunes en entente entre deux ou plusieurs clubs.
  - La déclaration de cette entente (imprimé à demander au secrétariat) devra être adressée au District, au plus tard le 1er octobre.
  - La déclaration devra être signée par chaque Président des clubs constituant l'entente et précisera sous quel nom sera désignée cette entente et sur quel terrain elle évoluera.
  - Pour la comptabilisation de l'entente au titre des obligations d'équipes de jeunes, chaque club constituant l'entente aura au moins 5 licenciés dans la catégorie où évolue l'entente avec obligations de participation à 7 journées. La participation effective des 5 licenciés sera contrôlée à partir des feuilles de match ou de plateaux pour la situation définitive de fin de saison.

#### II. CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 1

Les clubs participant à cette épreuve doivent respecter les obligations suivantes :

Engager au moins 1 équipe de jeunes à 11 au choix **ET** 1 équipe de jeunes à 8 (U11 – U13 – U11 F – U13 F – U 15 F – U 18 F) et d'y participer intégralement.

Sanctions prévues :

Première saison d'infraction : Refus d'accession pour l'équipe première du club en division supérieure si elle y a gagné sa place et une amende pour les clubs fixée chaque saison par le comité de Direction (Cf. Droits financiers et amendes).

Deuxième saison d'infraction et au-delà : Refus d'accession pour l'équipe première du club en division supérieure si elle y a gagné sa place. Amende doublée.

#### III. CHAMPIONNAT DE DÉPARTEMENTAL 2

Les clubs participant à cette épreuve doivent respecter les obligations suivantes :

Engager au moins 1 équipe de jeunes à 11 au choix **OU** 1 équipe de jeunes à 8 (U11 – U13 – U11 F – U13F– U15 F – U18 F) et d'y participer intégralement.

Sanctions prévues :

Première saison d'infraction : Refus d'accession pour l'équipe première du club en division supérieure si elle y a gagné sa place et une amende pour les clubs fixée chaque saison par le comité de Direction (Cf. Droits financiers et amendes).

Deuxième saison d'infraction et au-delà: Refus d'accession pour l'équipe première du club en division supérieure si elle y a gagné sa place. Amende doublée.

#### IV. CHAMPIONNAT DE DÉPARTEMENTAL 3

Les clubs participant à cette épreuve doivent respecter les obligations suivantes :

Engager au moins 1 équipe de jeunes à 11 au choix **OU** 1 équipe de jeunes à 8 (U11 – U13 – U11 F – U13 F – U15 F et U18 F) et d'y participer intégralement.

Sanctions prévues :

Première saison d'infraction : Refus d'accession pour l'équipe première du club en division supérieure si elle y a gagné sa place et une amende pour les clubs fixée chaque saison par le comité de Direction (Cf. Droits financiers et amendes).

Deuxième saison d'infraction et au-delà : Refus d'accession pour l'équipe première du club en division supérieure si elle y a gagné sa place. Amende doublée.

#### 3.2 Clubs en infraction

#### Départemental 1

- Charmoy / manque 1 équipe à 11 (2° année d'infraction)
- Gurgy / manque 1 équipe à 11 (1° année d'infraction)

#### Départemental 2

• Champlost / pas d'équipe jeunes (2° année d'infraction)

#### <u>Départemental 3</u>

- Chemilly / pas d'équipe jeunes (2° année d'infraction)
- Perrigny / pas d'équipe jeunes (2° année d'infraction)

#### **Note**

La commission précise que la participation des joueurs dans les ententes sera contrôlée à l'aide des feuilles de match et ou plateaux.

#### 4. Prochaine réunion

• Mardi 17 Décembre 2019

Le Président de commission Patrick SABATIER

#### Auxerre le 9 octobre 2019

## COMMISSION SPORTIVE

<u>Présents</u>: MM Batréau – Joseph – Schminke - Rollin – Trinquesse – Mme Chéry-Floch

**Assiste:** Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 20.

#### 1. Match arrêté

#### Match 51174.1 du 15.09.19 Coulanges La Vineuse - Charmov Coupe de l'Yonne

Match arrêté à la 115<sup>ème</sup> minute.

La commission, vu les pièces au dossier, les différents rapports,

- prend note de la décision de la commission de discipline en date du 26 septembre 2019,
- attendu que le match n'a pas eu sa durée règlementaire,
- en application de la loi du jeu 7 de l'arbitrage : « arrêt définitif du match Un match arrêté définitivement avant son terme doit être rejoué ».
- donne ce match a rejoué le 27 octobre 2019 sur terrain neutre le lieu et l'horaire de la rencontre sont à déterminer.
- demande à la C.D.A de désigner 3 arbitres et à la commission des délégués de nommer un délégué officiel,
- les frais des officiels seront à la charge des deux clubs.

#### 2. Réclamations

#### La commission prend note de l'absence de confirmation des réserves posées :

- Réserve d'avant match :
   Match 50923.1 du 06.10.19 St Fargeau 2 Monéteau 2 Départemental 3 gr B
  - Match 51364.1 du 06.10.19 St Bris 2 Auxerre Sp Citoyens 2 Départemental 4 gr B
- Réserve technique Match 51660.1 du 05.10.19 Auxerre Sp Citoyens – Diges.Pourrain/Toucy U15 Départemental 2 gr D

#### 3. Forfaits

#### Match 51433.1 du 05.10.19 Tanlay - Vergigny 2 Départemental 4 gr C

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note des courriels des clubs de Vergigny et de Tanlay en date du 5 octobre 2019
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Vergigny 2,
- score: Tanlay = 3 buts, 3 pts / Vergigny 2 = 0 but, 1 pt,
- donne match retour à jouer le 22 mars 2020 sur l'installation de Tanlay,
- Amende 45 € au club de Vergigny.

Mr Rollin n'a pas participé à la délibération.

#### Match 51491.1 du 05.10.19 GJ d'Armançon - St Clément Onze 2 U18 D 2 gr A

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que l'équipe de GJ d'Armançon était incomplète au coup d'envoi 5 joueurs présents,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de GJ d'Armançon,
- score : GJ Armançon = 0 but, 1 pt / St Clément Onze = 3 buts, 3 pts.

#### Match 51571.1 du 28.09.19 Gron Véron 2 - FC Gatinais U15 Départemental 2 gr A

Courriel des clubs de Gron Véron et FC Gatinais en date du 4 octobre 2019.

La commission maintient sa décision en date du 2 octobre 2019.

#### Match 51574.1 du 05.10.19 St Denis Les Sens - Gron Véron 2 U15 Départemental 2 gr A

La commission prend note du forfait général de l'équipe de Gron Véron 2 en U15 Départemental 2 gr B.

Amende 60 € au club de Gron Véron pour forfait général.

#### 4. Matchs non joués

#### Match 51715.1 du 05.10.19 GJ d'Armançon - Monéteau U13 Départemental 2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier,

- en application de l'article 5 calendrier B horaire du règlement des championnats et coupes jeunes du District saison 2019/2020,
- attendu que le courriel du club de Migennes en date du 04.10.19 n'est pas une demande de report de match réglementaire et qu'il est hors délais,
- attendu que l'accord écrit du club du Monéteau n'a pas était transmis au district,
- donne match perdu par pénalité réciproque à chaque équipe,
- score: GJ d'Armançon = 0 but, 1 pt / Monéteau = 0 but, 1 pt,

# <u>Match 51771.1 du 05.10.19 FC Gatinais – St Sérotin/St Valérien EESV U13 départemental 3 gr A</u>

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 16 octobre 2019 à 17 h 30.

#### Match 51773.1 du 05.10.19 Gron Véron 2 - Paron FC 3 U13 départemental 3 gr A

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 16 octobre 2019 à 16 h 00.

#### 5. Changements dates, horaires, terrains

#### Courriel du club de Gron Véron en date du 03.10.19

La commission prend note que les matchs de l'équipe 1 de Gron Véron se joueront sur les installations de Véron jusqu'à nouvel ordre.

# <u>Match 51980.1 du 13.10.19 Monéteau/Toucy - Serein AS/Varennes Départemental 1</u> féminine à 8

La commission prend note des courriels des clubs de Monéteau et Toucy en date 8 octobre 2019 et donne ce match à jouer le 13 octobre 2019 sur les installations de Toucy.

Amende 15 € au club de Monéteau (club demandeur).

#### <u>Match 51982.1 du 13.10.19 St Denis Les Sens - Auxerre Stade Départemental 1</u> féminine à 8

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 27 octobre 2019.

Amende 15 € au club de St Denis Les Sens (club demandeur).

#### Match 52034.1 du 12.10.19 Vergigny - Auxerre Stade Coupe de l'Yonne U18

#### Match 52043.1 du 12.10.19 Sens FC - St Fargeau Coupe de l'Yonne U18

La commission, vu la qualification des équipes de Sens FC et d'Auxerre Stade sont qualifiées en coupe Gambardella,

- attendu que le 2ème tour de la Coupe de l'Yonne U18 est le 23 novembre 2019,
- donne ces matchs à jouer le 2 novembre 2019, date impérative.

Mr Rollin n'a pas pris part à la délibération.

#### Match 51232.1 du 02.11.19 Aillant - Sens FC U18 Départemental 1

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le match de CY U18 pour l'équipe de Sens FC est reporté au 2 novembre 2019 voir ci-dessus,
- attendu que la coupe de l'Yonne est prioritaire au vu de la date du 2<sup>ème</sup> tour programmé le 23 novembre 2019,
- donne ce match à jouer le 7 décembre 2019, date impérative.

#### Match 51522.1 du 19.10.19 Auxerre Sp Citoyens - Auxerre Stade 2 U18 D2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du relevé de la décision de la commission d'appel de la LBFC en date du 3 octobre 2019,
- attendu que le club d'Auxerre Sp Citoyens est infligé d'un match ferme de suspension de terrain pour leur équipe U18 à compter du 7 octobre 2019,
- demande au club d'Auxerre Sp Citoyens de trouver un terrain de repli pour jouer cette rencontre
- demande au club d'Auxerre Sp Citoyens de fournir l'attestation écrite de la mairie pour l'utilisation de leurs installations pour la date du 19 octobre 2019,
- réponses du club d'Auxerre Sp Citoyens à faire parvenir au secrétariat pour le mardi 15 octobre 2019, date impérative.

#### Match 51550.1 du 19.10.19 Vergigny - UF Tonnerrois/Varennes U18 d2 gr C

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note des courriels de la LBFC en date du 2 octobre 2019,
- attendu que les joueurs de l'équipe UF Tonnerrois sont indisponibles à cette date et doivent participer à la journée régionale du label jeunes Crédit Agricole qui se déroule à Tonnerre,
- donne ce match à jouer le 14 décembre 2019.

Mr Rollin n'a pas pris part à la délibération.

#### Match 52047.1 du 12.10.19 Diges.Pourrain/Toucy - GJ Armançon CY U15

Courriel du club de Diges.Pourain en date du 28.09.19 : demande de changement d'horaire. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 12 octobre 2019 à 15 h 00 sur les installations de Diges.

#### Match 51775.1 du 16.11.19 Fontaine La Gaillarde - Gron Véron 2 U13 D3 gr A

Demande d'avancement de match du club de Fontaine La Gaillarde en date du 08.10.19. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer mercredi 13 novembre 2019 à 15 h 30.

#### 6. Feuilles de matchs informatisées

#### Match 51362.1 du 06.10.19 Gurgy 2 - Auxerre Aigles FC Départemental 4 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'échec FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Gurgy 2 = 5 / Auxerre Aigles FC = 0,
- suite à un problème informatique, sursoit à l'amende.

#### Match 51364.1 du 06.10.19 St Bris 2 - Auxerre Sp Citoyens 2 Départemental 4 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'échec FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : St Bris 2 = 3 / Auxerre Sp Citoyens 2 = 1,
- suite à un problème informatique, sursoit à l'amende.

#### Match 551491.1 du 05.10.19 GJ d'Armançon - St Clément Onze 2 U18 D2 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'échec FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- confirme la décision prise ci-dessus : donnant match perdu par pénalité à l'équipe de GJ d'Armançon,
- score : GJ Armançon = 0 but, 1 pt / St Clément Onze = 3 buts, 3 pts.
- Suite à l'enregistrement tardif du GJ d'Armançon, sursoit à l'amende.

#### Match 51521.1 du 05.10.19 Courson - Auxerre Sp Citovens U18 Départemental 2 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'échec FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- transmet le dossier à la commission de discipline.

#### Match 51549.1 du 05.10.19 Appoigny 2/ Héry 2 - Vergigny U18 Départemental 2 gr C

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'échec FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI.
- enregistre le résultat : Appoigny 2/ Héry 2 = 4 Vergigny = 2,
- amende 46 € au club d'Appoigny (absence de transmission).

Mr Rollin n'a pas pris part à la délibération.

#### 7. Feuille pass-coaching manquante

• U15 Départemental 1 – 51202.1 du 14.09.19 Aillant – Avallon FCO Annule l'amende 30 € au club d'Aillant (feuille reçue dans les temps).

#### 8. Questions diverses

#### Match 50506.1 du 22.09.19 Sens FC 3 - Vinneuf Courlon 2 Départemental 3 gr A

La commission, vu les pièces au dossier, au vu de la FMI, la réponse du club de Vinneuf en date du 4 octobre 2019,

• prend note que Mr Corouge Christopher a officié en tant qu'arbitre pour cette rencontre.

#### Match 51138.1 du 06.10.19 E.C.N. 2 - Asquins Montillot 2 Départemental 3 gr C

Courriel de l'arbitre, Mme Salmon, concernant son déplacement pour ce match. La commission, suite à une erreur administrative, demande au secrétariat de procéder au règlement des frais de déplacement à Mme Salmon Pascale, soit la somme de 17,64 €.

#### Match 51362.1 du 06.10.19 Auxerre Aigles FC - Gurgy 2 Départemental 4 gr B

Courriel du club de Gurgy en date du 3 octobre 2019 concernant l'amende.

La commission, vu les pièces au dossier, reprend le dossier,

- annule l'amende de 15 € infligée au club de Gurgy
- met l'amende de 15 € au club d'Auxerre Aigles FC (club demandeur pour l'inversion du match hors délais).

# <u>Match 51492.1 du 05.10.19 Fontaine La Gaillarde - Cerisiers/St Clément Onze 3 U18 D2</u> gr A

La commission, vu la FMI, prend note de la blessure du joueur Ducros Tony du club de Fontaine La Gaillarde et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

#### Match 51518.1 du 05.10.19 Toucy/Diges.Pourrain - St Fargeau U18 D 2 gr B

Courriel du club Toucy en date du 6 octobre 2019.

La commission prend note de la blessure du joueur Ravot Kenzo de Toucy et lui souhaite un prompt rétablissement.

#### Match 51601.1 du 28.09.19 Fontaine La Gaillarde - Cerisiers U15 départemental 2 gr B

La commission, après vérification de la FMI,

- en application du règlement des championnats et coupes jeunes du District championnat U15 : ce championnat est ouvert aux joueuses U15 F inscrites dans le plan performance régionale,
- attendu que la joueuse Hennequin Faustine du club de Fontaine La Gaillarde a participé à cette rencontre,
- attendu que la joueuse Hennequin Faustine est en catégorie U16 F et donc n'a pas le droit de jouer en équipe U15 masculin,

- dit la joueuse Hennequin Faustine non qualifiée pour participer à cette rencontre,
- attendu que les joueuses Grégoire Aurélie et El Ouezrhani Chaparr Monia du club de Cerisiers ont participé à cette rencontre,
- attendu que la joueuse Grégoire Aurélie est en catégorie U16 F et donc n'a pas le droit de jouer en équipe U15 masculin,
- attendu que la joueuse El Ouezrhani Chaparr Monia est en catégorie U15 F ne fait pas partie du plan performance régionale et n'a pas le droit de participer à cette rencontre,
- dit les joueuses Grégoire Aurélie et El Ouezrhani Chaparr Monia non qualifiées pour cette rencontre,
- donne match perdu par pénalité réciproque aux deux équipes,
- score = Fontaine La Gaillarde = 0 but, 1 pt / Cerisiers = 0 but, 1 pt,
- amende 120 € au club de Fontaine La Gaillarde et amende 240 € au club de Cerisiers.

#### 9. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

#### Journée du 13 octobre 2019

• D2 gr A 50076.1 Champigny – Migennes 2 : Mme Chery-Floch

#### 10. Prochaines réunions

- Mercredi 16 octobre 2019
   MM Barrault Schminke Rollin Trinquesse Mme Chéry-Floch
- Mercredi 23 octobre 2019
   MM Batréau Barrault Joseph Rollin Trinquesse

Fin de réunion à 19 h 10.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.»

Le Président de Commission Le secrétaire de séance

Jean-Louis Trinquesse Pascal Rollin